



# Frais Exceptionnelles en plus de la pension alimentaire peuvent être déduits des revenus ?

Par **Simon26**, le **07/03/2024 à 13:09**

Bonjour,

Ma fille de 16 ans est en garde exclusive chez sa maman compte tenu de l'éloignement de nos domiciles, elle vient me voir quand elle le souhaite.

Je souhaite savoir si j'ai la possibilité de déduire de mes revenus les frais exceptionnelles partagés par moitié avec la mere de ma fille ?

Dans ces frais Exceptionnels j'entends les voyages scolaires, activités sportives, permis de conduire...

Puis en faire autant pour les frais de transport entre le domicile de la maman et le miens (billet de train, d'avion, ...)

Si oui, dans ma déclaration d'impôt, dois je additionner ces frais à la pension versée ? ou dois compléter une autre case ?

Vous remerciant par avance pour vos réponses

Par **youris**, le **07/03/2024 à 13:40**

bonjour,

dans la décision du JAF, qu'est-il prévu pour les frais occasionnés par les droits de visite et d'hébergement ?

Salutations

Par **Simon26**, le **07/03/2024 à 14:04**

Ils sont à ma charge